



Paris, le 20 juin 2014

Comité technique ministériel du 19 juin 2014

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE (1)

Le comité technique ministériel du jeudi 19 juin s'est déroulé autour de 3 axes majeurs :

1. la déclaration préliminaire de FO,
2. l'examen de amendements de FO sur la charte de l'égalité femmes/hommes,
3. une question diverse sur la protection complémentaire prévoyance/santé dans les Agences de l'eau et l'Onema.

Une fois n'est pas coutume, notre compte-rendu se présentera sous la forme de trois communications, celle-ci – la première – étant dédiée au dialogue social.

Les réponses du Président à la déclaration préalable de FO :

Sur la question du dialogue qui fait contentieux - les organisations syndicales boycottant depuis le 6 mai les groupes d'échange ministériels -, il nous a donné rendez-vous le 3 juillet prochain pour examiner les conditions de refonder un dialogue social devenu insatisfaisant.

Sur la question de ce dialogue dans les établissements publics, s'il éludera – sans les nier – les difficultés rencontrées à VNF, il ne pourra éviter de donner des gages pour le Cerema au moment où se manifestaient les militants des organisations syndicales lors de la réunion concomitante de son Conseil d'administration. Le Secrétaire général va donner des consignes au Directeur général pour intégrer la nouvelle dimension de l'établissement regroupant désormais onze directions (techniques et territoriales) sous « commandement » unifié. A suivre donc...

Remise des 2352 pétitions FO refusant la réduction du nombre des cycles de mobilité :



Mais c'est sur la question des cycles de mobilités qu'il se prendra les pieds dans le tapis et devra se reprendre.

Il nous indiquera dans un premier temps que les agents avaient pétitionné sur ... l'ouverture d'un chantier qu'il avait souhaité nous présenter lors du groupe d'échanges du 6 mai ... que nous avions boycotté !

Mais nous lui ferons remarquer que ce que son administration nous proposait de faire le 6 mai n'était pas de « débattre » de cette éventualité (ce point était inscrit à l'ordre du jour de cette réunion comme simple point « pour information »)... mais nous faire partager une décision qu'il avait déjà arrêtée !

Il suffit pour le vérifier de se reporter au document qui devait être présenté pour information :

Page 2 : pourquoi ? « c'est une forte attente des DDI et des DREAL » (pas ma faute !)

Page 2 : quoi ? « le MEDDE/MLET envisagent (...) un passage à 2 cycles » (tenez-vous le pour dit !)

Page 3 : conclusion : « le mouvement 2015-3 se substituerait au 2015-1 ».

Ainsi tout aurait été bouclé si FO, comme d'autres, s'était contenté de « prendre note »...

Et c'est ainsi que le Secrétaire général du MEDDE/MLET nous indiquera, après avoir renoncé à supprimer le cycle 2015-1 et après avoir reçu les 2352 pétitions FO, qu'il allait ouvrir des discussions sur ce sujet que son administration avait bouclé toute seule...

Nous l'avons assuré que FO prendra toute sa place dans ce groupe de travail, et pas pour examiner cette pré-décision devenue désormais simple hypothèse...

...pour ne pas dire hypothèse simpliste !